

Communiqué de presse

Artisanat et Formation: conférence de presse commune de la Chambre des Métiers, de la Fédération des Artisans, des Centres de Compétences Génie Technique du Bâtiment et du Parachèvement et de l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment du 23 novembre 2016

Lors de la conférence de presse commune du 20 septembre 2016 de la Chambre des Métiers et de la Fédération des Artisans, M. Nico Biever a tenu à relever l'importance que les deux organisations représentatives de l'Artisanat accordent à la formation. A cet effet, les deux organisations ont signé une convention de collaboration et commencé à conjuguer leurs efforts et leurs moyens pour atteindre une cohérence et une complémentarité maximales dans ce domaine, et ceci tant sur les plans politiques qu'opérationnels.

Cette collaboration renforcée concerne les éléments suivants: coordination des positions, action concertée sur les plans politiques, conceptuel et organisationnel, couverture de tout l'éventail du « lifelong learning », amélioration du système et mise en place de solutions alternatives notamment par l'intermédiaire des Centres de Compétences, complémentarité en matière d'offre de formation.

Suite à cette intention de collaboration renforcée, la Chambre des Métiers a signé avec les Centres de Compétences Génie technique du Bâtiment et du Parachèvement, qui représentent l'organe de formation de la Fédération des Artisans, une convention qui prévoit une reprise progressive d'une partie de l'offre de formation de la Chambre des Métiers par les Centres de Compétences du Génie technique du Bâtiment et du Parachèvement. Ce transfert s'effectue dans le cadre d'une réorientation stratégique de la Chambre des Métiers et dans une perspective de création de synergies et d'économies d'échelle.

Le premier résultat concret et visible de ce rapprochement des institutions du secteur de l'Artisanat se traduit par une mise en commun de l'offre de formation du secteur de la construction au sein d'une brochure commune. L'objectif de cette collaboration renforcée entre la Chambre des Métiers, les Centres de Compétences et l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment concerne la création d'un véritable système de formation professionnelle au sein de ce secteur ainsi que la mise à disposition d'une offre de formation commune, cohérente et structurée, correspondant au plus près aux véritables besoins des entreprises artisanales.

Par ailleurs, cette collaboration a également induit une nouvelle structuration de cette offre, en distinguant non seulement les différents domaines professionnels du secteur de la construction (performance énergétique, gros-œuvres, génie technique du bâtiment, parachèvement), mais aussi une systématisation selon les différents métiers et le Cadre Européen des Certifications, resp. le Cadre luxembourgeois des

Qualifications. Le CEC comporte 8 niveaux différents permettant de structurer l'ensemble des formations dispensées.

Retenons que dans sa totalité la brochure sur la formation du secteur de la construction comprend 734 formations différentes s'adressant à 4000 entreprises avec plus de 57000 salariés.

Les inscriptions aux différents cours et formations se font par les sites respectifs des organisateurs des formations et sont gratuites pour les entreprises des secteurs génie technique et parachèvement qui cotisent dans le cadre de l'accord interprofessionnel et pour les entreprises des secteurs gros-œuvre et travaux publics soumises à la convention collective.

La brochure sera diffusée dans les prochains jours à 4000 entreprises du secteur de la construction et reprise sur les sites Internet des organismes de formation du secteur :

- <http://www.cdm.lu/>
- <http://www.cdc-gtb.lu/>
- <http://www.cdc-par.lu/>
- <http://www.ifsb.lu/>

Retenons encore que l'offre de formation au sein du secteur de la construction sera étendue dans un prochain futur à un niveau académique dans le cadre de l'ISEC (Institut Supérieur de l'Economie), université privée créée par la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce et accréditée par le Ministère de l'Enseignement supérieur. Il est ainsi envisagé de créer prochainement un bachelor académique « chef chantier » ainsi que des formations académiques s'adressant aux métiers artisanaux.

Luxembourg, le 23 novembre 2016

Communiqué par la Chambre des Métiers

Liliane ESTEVES
Conseiller de Direction & Responsable Communication
2 Circuit de la Foire Internationale
BP 1604
L-1016 LUXEMBOURG
Tél.: +352 42 67 67 - 217
Fax: +352 42 67 87
E-mail: liliane.esteves@cdm.lu